

TÉLÉPHONIE MOBILE

Des habitants empêchent l'installation d'un pylône

Pourquoi nous l'a-t-on caché ?

Pourquoi personne ne nous a avertis ? », s'énerve une vieille dame, groggy par le froid. Depuis 8 heures hier matin, une poignée d'habitants de Villefontaine font le pied de grue en bas de leur immeuble la Pinède. Ils attendent les ouvriers venus installer, pour le compte de l'opérateur Bouygues Télécom, une antenne relais sur le toit de leur HLM. Les panneaux d'interdiction de stationner, déposés la veille sur leur parking et l'affichette annonçant "une opération de grutage", leur ont mis la puce à l'oreille. « On savait plus ou moins qu'une antenne relais allait être installée. On en avait entendu parler mais rien d'officiel. Avec ces panneaux, on a compris que c'était pour aujourd'hui ! », raconte Odile Coqueray qui, depuis mercredi, mobilise ses voisins, ses amis sensibilisés aux causes écologistes et l'association Robin des toits, afin d'empêcher cette implantation.



Face au camion grue, un bataillon de résidents, postés sur le parking, a fait barrage, brandissant des pancartes "Travaux illégaux". « **L'Opac de l'Ain, propriétaire de l'immeuble, aurait dû nous prévenir comme le stipule l'article 9 du bail** », détaille Patrice de Rortais. Ce que dément le bailleur social. Les gendarmes ont été appelés pour constater les faits et des représentants de Bouygues se sont rendus sur place. Au final, tous ont convenu de ne rien faire avant la réunion d'information programmée le 8 janvier à Villefontaine entre les habitants, l'opérateur, l'Opac de l'Ain et la mairie. Le grutier a rebroussé chemin.

Une première bataille gagnée pour ces hommes et ces femmes qui affirment craindre par dessus tout des impacts sur leur santé avec cette antenne relais de téléphonie mobile sur leur toit. **Ils citent le rapport BioInitiative, publié en août, qui dresse un état complet des connaissances de l'effet sur l'homme ou les organismes vivants, de la téléphonie mobile. Il y est question de tumeurs au cerveau, de leucémies...** « **Vous vous rendez compte, nous avons deux garderies, deux collèges et un lycée à proximité** », s'alarme un locataire. « **Tout ça pour que les portables de 3e génération puissent fonctionner !** Nous pouvons nous interroger sur l'utilité de pareils équipements, voire de l'usage du portable tout court ! »

Une étude de contrôle financée par la mairie

L'opérateur remplace un relais 2e et 3e génération situé aux Cascades : l'immeuble étant en voie de démolition. Il dit agir en toute légalité. « Nous avons l'autorisation du propriétaire des lieux et celle de la mairie par rapport au code de l'urbanisme **puisque nous avons installé une structure en résine qui imite un étage de l'immeuble** afin d'intégrer au mieux le relais dans le paysage urbain », explique-t-on à la direction régionale centre Alpes. Direction qui, en dix ans, a assisté seulement à 4 ou 5 incidents de ce type. Et les risques pour la santé ? « Nous suivons les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé et faisons confiance à la communauté scientifique. Force est de reconnaître qu'en toute chose, l'absence de risque n'existe pas. »

Ne pouvant intervenir sur une affaire à caractère privée, la municipalité sollicitée a tout de même promis de financer l'étude de la Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques), réclamée par les résidents.

par GJ , le 22/12 à 04h23

C'est très bien que la population se défende. Cela montrera aux opérateurs qu'ils ne peuvent plus installer des antennes là où ils veulent sans en avertir les riverains. Les élus locaux ont le devoir d'avertir la population et de se renseigner sur la dangerosité de la technique de la téléphonie mobile. Car maintenant les scientifiques ne parlent plus de principe de précaution mais de surtout de preuves, effectivement avec le rapport de « BioInitiative working group » que vous pouvez trouver les synthèses en français sur le site du CRIIREM. (www.criirem.org).

Je vous recommande le site de next-up fondé par Roger Santini, c'est une vraie encyclopédie sur la question et ils sont super sympathiques (www.next-up.org)

Nous ne pouvons plus nous baser sur la loi de 1992 car en catimini, elle aurait été changée en juillet 2007 et la valeur de 3v/m serait passée à 10 v/m. Le décret 775 de mai 2002 fait référence à une directive européenne qui elle-même se réfère à l'INCIRP et l'OMS où seul l'aspect thermique du problème est pris en compte, ce que personne ne conteste. Mais les symptômes délétères sont nombreux du côté non thermique (athermique).

Les médecins se sont mobilisés à plusieurs reprises, voir la résolution de Benevento en février 2006, Certains élus se sont mobilisés aussi, voir les propositions de lois à l'Assemblée nationale, la dernière en date de janvier 2007, l'actuelle secrétaire d'état à l'écologie, Nathalie KOSCIUSKO MORIZET, a elle-même fait une proposition en 2005.

Les associations nationales ont participé au Grenelle de l'environnement et ont fait des propositions. Des colloques sont faits ces derniers temps avec Paris fin octobre 2007 et Strasbourg début décembre 2007 sans oublier Toulouse en 2006.

Les médias télévisuels aussi s'y mettent.

Aujourd'hui, nous parlons de la 3ème génération de portable avec la 3G qui est 10 fois plus puissante et demain en 2010-2012 ce sera la 4ème avec la 4G pour un téléchargement rapide et en plus les opérateurs ont récupéré les fréquences de la télévision analogique, en dessous du GigaHertz qui a un pouvoir de pénétration plus important.

La technologie doit nous aider à vivre mieux et à aller de l'avant. Ce n'est pas à l'homme à s'habituer à la technologie mais le contraire !

Avec le PORTABLE, les téléphones sans fil, le WIFI, le WIMAX, les puces RFID etc... nous vivons dangereusement, les plus faibles sont les plus touchés et seront sacrifiés.

Il faut nous protéger en nous "BLINDER" et dans un premier temps appliquer certaines règles que vous trouverez sur le site du CRIIREM (les 12 bons réflexes pour être le moins exposé).

Et puis, il ne faut pas oublier le passé et le problème de l'amiante dont le premier texte d'alerte date de 1893. La France attend un total de 100 000 morts pour les prochaines années.

En 1986, nous a-t-on pas dit que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté à la frontière française ?

Qui a payé et paye encore, pour toutes les opérations de la thyroïde sans parler des autres pathologies ?

Qui payent, aujourd'hui, toutes les consultations et opérations liées aux problèmes des effets des champs et ondes électromagnétiques ?

Lorsque vous avez des dégâts (physiques ou moraux) causés par un tiers, n'est ce pas à lui de régler la note ?

Les Politiques ne peuvent plus dire qu'ils ne sont pas au courant et continuellement se retrancher sur le décret de 775-2002.

Il faut demander à vos élus locaux de participer à l'élaboration d'une charte TRIPARTIE, la Mairie, les opérateurs et la population.

Ils veulent que nous participions à la vie politique, vous l'avez fait déjà avec les débats participatifs, continuer et ne les laisser pas prendre des décisions seuls, surtout pour l'avenir de nos enfants, de vos enfants.

Il faut interpellier vos députés, IL FAUT QUE LA LOI CHANGE et dans le BON SENS avec de BONNES RESOLUTIONS.

Je vous recommande aussi le site de PRIARTEM.